

## Fiche de Données de Sécurité

section

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MIRALUB 75W-90

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Huile de boîte de vitesse manuelle.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : ACCOR Lubrifiants.  
**Rue** : Rue du Mans.  
**Code postal/Ville** : 49300 Cholet.  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : 02.41.75.26.70.  
**Fax** : 02.41.62.67.02.  
**Email** : Service.technique@accor-lubrifiants.com.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :

+ 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency)  
: <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H412 Aquatic Chronic 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

**Étiquetage**

**Pictogrammes de danger**

**Mention d'avertissement**

**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH208 Contient Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched), Amines, C10-C14-tert-alkyl. Peut produire une réaction allergique.

**Mises en garde**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**Mises en garde - Prévention**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Mises en garde - Élimination**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

**2.3 Autres dangers**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched), EC: 931-384-6] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

**3 Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic</b>			
N°CAS 64742-54-7	C < 51.85%		*
N°EC 265-157-1			
N°IDX 649-467-00-8			
<b>Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based</b>			
N°CAS 72623-87-1	C < 36.35%		*
N°EC 276-738-4			
N°IDX 649-483-00-5			
<b>Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic</b>			
N°CAS 64742-56-9	C < 5.85%		*
N°EC 265-159-2			
N°IDX 649-469-00-9			
<b>Amines, C10-C14-tert-alkyl</b>			
N°CAS	C < 0.6%	M(Chronic)=0	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC 701-175-2			H311 Acute Tox. 3 DERMAL
N°IDX			H314 Skin Corr. 1B
			H317 Skin Sens. 1A
			H318 Eye Dam. 1
			H330 Acute Tox. 2 INHALATION
			H400 Aquatic Acute 1

			H410	Aquatic Chronic 1
<b>Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)</b>				
N°CAS		C < 0.5%	Eye Dam. 1, : 50	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	931-384-6		% < C ≤ 100 %	H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H318 Eye Dam. 1
				H411 Aquatic Chronic 2
<b>C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines</b>				
N°CAS		C < 0.07%	M(Chronic)=10	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	627-034-4		M=10	H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				H314 Skin Corr. 1B
				H335 STOT SE 3 H335
				H373 STOT RE 2
				H400 Aquatic Acute 1
				H410 Aquatic Chronic 1

### Remarque

Conformément à la connaissance du produit, il n'y a pas de présence de nanomatériaux ou de perturbateurs endocriniens.  
 \* Ce produit est un produit pétrolier donc sévèrement raffinées et contient moins de 3% d'extrait de DMSO en poids selon la méthode IP 346 « Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène – méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde », Institute of Petroleum de Londres. Les substances ne sont donc pas classés comme cancérigène selon le règlement (CE) n°1272/2008, note L.  
 Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## section 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.  
 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
 Fournir de l'air frais.  
 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.  
 Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.  
 NE PAS faire vomir.  
 Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

#### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
 Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

## section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.  
Poudre d'extinction.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

#### Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.  
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.  
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.  
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.  
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.  
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Mettre les personnes en sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.  
Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.  
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Couvrir les canalisations.  
Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.  
Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.  
Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.  
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.  
Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).  
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).  
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.  
Recueillir le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.  
 Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
 Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.  
 Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
 Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.  
 Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
 Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.  
 Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
 Retirer les vêtements souillés ou contaminés.  
 Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
 Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.  
 Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Valeurs DNEL/PNEC :

- Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic :

#### Travailleur DNEL :

Type	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée				
Inhalation			5,4 mg/m <sup>3</sup>	

**DNEL consommateur :**

Type	à court terme		à long terme	
	systémique	local	systémique	local
orale				
Cutanée				
Inhalation			1,2 mg/m <sup>3</sup>	

**PNEC :**

PNEC aquatique, eau douce	0,004 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0,0046 mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	0,045 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	0,024 mg/kg dw
PNEC sédiments, eau de mer	0,002 mg/kg dw
PNEC sol	0,002 mg/kg dw
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	
PNEC air	
PNEC empoisonnement secondaire	10,67 mg/kg/jour

**Remarque :**

Pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés :**

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**


**Protection des yeux et du visage :** **Protection oculaire appropriée :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Porter un équipement de protection oculaire.

**Protection de la peau :** **Protection des mains :**  
**Type de gants appropriés :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Porter des gants de protection.

**Protection du corps :**  
**Vêtement de protection approprié :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire :** **Protection respiratoire nécessaire :**  
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Appareil de protection respiratoire :**  
Aucune donnée disponible.  
Porter une protection respiratoire.

**Remarque :**  
La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.  
Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.  
Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**section 9 Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Ambre
Odeur	:	Caractéristique
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	> 200°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

**9.2 Autres informations de sécurité**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Pas de données disponibles

**Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données disponibles

**section 10 Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

**10.4 Conditions à éviter**

(Températures élevées).

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible.

Acides forts. Agents oxydants.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched), EC: 931-384-6] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :****Élimination appropriée/Produit :**

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.  
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.  
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.  
Collecter les déchets séparément.  
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.  
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.  
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.  
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**14 Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**15 Informations réglementaires****15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

**Législation européenne :****Autres réglementations (UE) :****La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :**

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200

t.....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t .....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t".

**Législation européenne :**
**REACH: Annex XVII (Restrictions) :**

Substance	CAS	EC
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	265-157-1
Lubricating oils (petroleum), C20-50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	276-738-4
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	64742-56-9	265-159-2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**16 Autres informations**
**Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

**Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

**Références bibliographiques et sources de données**

Aucune donnée disponible.

**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Acute Tox. 3 DERMAL	Toxique par contact avec la peau.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	STOT RE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 18/07/2024

Date de version : 18/07/2024

Date d'impression : 18/07/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

